

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL**

**DU 28 JANVIER 2016**

Présents : Mr. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,  
Mr. L. GIJSENS, Melle A. POLMANS, Mme M.C. JANSSEN, Echevins,  
Mr J. CLIGNET, Mme E. DECKERS-SCHILLINGS, Mme S.  
PHILIPPENS-THIRY, Mme M.-E. DHEUR, Mme H. VAN MALDER-  
LUCASSE, Mr L. OLIVIER, Mr J.J. CLOES, Mr. F.T. DELIEGE, Mme F.  
HOTTERBEEX-van ELLEN, Mme A. XHONNEUX-GRYSON, Mme J.  
CLAUDE-ANTOINE, Conseillers,  
Melle J. LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

En présence de : Mr René MICHIELS, Président du C.P.A.S.

Excusés : Mme BOLLAND-BOTTY et Mr. M. LUTHERS

L'assemblée compte 16 membres.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR - SEANCE PUBLIQUE**

1. *Approbation du procès-verbal du 21.12.2015*
2. *Communications*
3. *Arrêtés de police*
4. *ASBL Basse-Meuse développement – Renouvellement adhésion année 2016*
5. *Fusion des Maisons du Tourisme – Positionnement de la Commune de DALHEM*
6. *Dénomination d'une voirie « Clos des Ducs de Brabant » - Lotissement à SAINT-ANDRE.*
7. *Octroi d'un subside exceptionnel d'investissement au Service Régional d'Incendie de Herve pour l'acquisition d'une autopompe semi-lourde – Adaptation du montant suite au décompte final*
8. *Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs – Taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium – Exercices 2016 – 2017 – 2018 – Adaptations à la demande de l'autorité de tutelle*
9. *Marché public de fournitures – acquisition de matériel d'équipement pour le Service des travaux*
10. *Marché public de services – Aménagement du site rue Gervais Toussaint à DALHEM – Missions d'un géomètre pour le mesurage et le bornage du terrain communal*
11. *« Je cours pour ma forme dans ma Commune » - Convention avec l'ASBL Sports et Santé – Année 2016*

12. *Bail de pêche Ruisseau d'Asse à MORTROUX – Contrat de bail avec la Pêche Privée Ruisseau d'Asse (P.P.R.A.) – Avenant n° 1*
13. *Acquisition d'un bien à BERNEAU en vue de l'implantation d'un terrain de rugby pour le Rugby Coq Mosan – Accord de principe*

\*\*\*\*\*

### **Point 1 : Approbation du procès-verbal du 21.12.2015**

#### **Jojo Cloes intervient comme suit :**

La majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.

- Vote sur l'intervention de **Jojo** : Majorité : 9 NON / Renouveau : 6 OUI
- Vote sur le point : Majorité : 9 OUI / Renouveau : 6 NON

### **Point 2 : Communications**

Pas de commentaire.

### **Point 3 : Arrêtés de Police**

Pas de commentaire.

### **Point 4 : ASBL Basse-Meuse développement – Renouvellement adhésion année 2016**

Pas de commentaire.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

### **Point 5 : Fusion des Maisons du Tourisme – Positionnement de la Commune de DALHEM**

### **Loïc Olivier intervient comme suit :**

Nous pensons comme vous que la solution d'affilier notre commune à la maison du tourisme du Pays de Herve est la meilleure des solutions.

En tant que membre de l'assemblée générale de cette maison du tourisme, j'ai quelques questions :

Quand la fusion prendra-t-elle ses effets ? Quels seront les impacts pour notre Commune ? Nous sommes actuellement à 40 centimes par habitant de cotisation, le montant sera-t-il modifié ?

Dans l'article du journal La Meuse d'il y a quelques semaines, il était dit que l'emploi et demi devrait être conservé, cela est-il confirmé ?

Marie-Catherine Janssen signale qu'il s'agit d'une demande du ministre de réduire les maisons du tourisme.

Arnaud Dewez nous dit que la fusion est prévue courant 2016, que des négociations auront lieu avec HERVE dès l'installation. Quant à l'emploi, il ne devrait pas être impacté.

Séverine Philippens regrette toutefois qu'on doive accepter sans avoir eu de discussions. Le ministre aurait pu permettre aux différentes communes de discuter entre elles. Le choix était LIEGE ou HERVE. Tout le monde regrette l'abandon de la Basse-Meuse...

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

#### **Point 6 : Dénomination d'une voirie « Clos des Ducs de Brabant » - Lotissement à SAINT-ANDRE**

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

#### **Point 7 : Octroi d'un subside exceptionnel d'investissement au Service Régional d'Incendie de Herve pour l'acquisition d'une autopompe semi-lourde – Adaptation du montant suite au décompte final**

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

#### **Point 8 : Taxe communale sur la délivrance de documents administratifs – Taxe communale sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium – Exercices 2016 – 2017 – 2018 – Adaptations à la demande de l'autorité de tutelle**

La Directrice générale nous signale que la tutelle s'est basée sur deux règlements ; il s'agit en réalité de remarques purement techniques.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 9 : Marché public de fournitures – acquisition de matériel d'équipement pour le Service des travaux**

**Loïc Olivier intervient comme suit :**

Nous tenons à remercier le personnel communal pour les diverses informations complémentaires communiquées.

Nous nous étonnons de l'absence de cahier des charges dans le dossier, il y a-t-il une raison particulière ?

Jocelyne Lebeau nous signale que le cahier des charges n'est pas nécessaire lorsque le montant est relativement bas.

**Loïc Olivier :** Qu'allez-vous envoyer aux fournisseurs ?

Jocelyne Lebeau répond qu'un courrier descriptif sera envoyé aux fins de récolter les différentes offres.

**Loïc Olivier :** Nous lisons dans le rapport de Monsieur Cardoni qu'il est prévu d'acheter un sécateur identique à celui existant afin de pouvoir utiliser le même set d'accumulateurs.

Nous tenons à vous rappeler qu'il y a lieu de ne pas mettre un cahier des charges trop cadenassé et ainsi bloquer certains autres produits de qualité.

Toutefois, nous comprenons bien que vous souhaitez faire des économies en prenant la même machine et ainsi utiliser les mêmes accumulateurs.

A la lecture du PV du 26 janvier 2012, nous constatons qu'à l'époque le cahier des charges prévoyait une batterie, une perche de travail télescopique mais surtout un système de protection, pour quelles raisons cela n'est-il pas le cas aujourd'hui ?

Jocelyne Lebeau l'ignore. Arnaud Dewez signale qu'on va poser la question au service technique.

**Jojo Cloes** souligne l'importance de prévoir la protection.

Arnaud Dewez nous dit qu'on va le mentionner au cas où ça n'est pas prévu.

**Loïc Olivier :** Quel est le prix estimé par machine ?

Arnaud Dewez nous dit qu'on n'a pas le détail, que le prix suivra le marché.

**Loïc Olivier** : Lorsqu'un particulier achète des produits de ce type, il bénéficie de 2 ans de garantie. Nous proposons de modifier le cahier des charges afin qu'il en soit de même pour notre commune.

Arnaud Dewez espère la plus large garantie possible. **Jojo Cloes** lui rappelle qu'une garantie se négocie car la loi impose une garantie de deux ans pour les particuliers.

**Loïc Olivier** : Petit détail : Ne faut-il pas parler de sécateur électrique plutôt qu'électronique ?

Réponse : il s'agit d'une erreur. S'il y a batterie, c'est forcément électrique !

**Loïc Olivier** : En résumé, nous proposons de modifier la délibération comme suit :

- Une garantie de 2 ans pour chacune des machines,
- Un système de protection pour le sécateur,
- Une perche de travail télescopique,
- Une seconde batterie au cas où la première rend l'âme et qu'il ne soit plus possible d'avoir des batteries compatibles dans l'avenir.

A propos de la perche, Arnaud Dewez préfère laisser ce point à l'appréciation du chef des travaux.

**Nous proposons** le vote sur ces modifications.

Arnaud Dewez suggère de voter sur le tout en y intégrant les protections, le surplus étant laissé à l'appréciation du chef des travaux.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 10 : Marché public de services – Aménagement du site rue Gervais Toussaint à DALHEM – Missions d'un géomètre pour le mesurage et le bornage du terrain communal**

Arnaud Dewez dit qu'il faut avoir un plan borné avant d'aller plus loin dans le projet.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 11 : « Je cours pour ma forme dans ma Commune » - Convention avec l'ASBL Sports et Santé – Année 2016**

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 12 : Bail de pêche Ruisseau d'Asse à MORTROUX – Contrat de bail avec la Pêche Privée Ruisseau d'Asse (P.P.R.A.) – Avenant n° 1**

Arnaud Dewez ajoute que le bail est concédé pour l'euro symbolique et qu'en procédant de la sorte, le traitement sera identique pour tous les clubs de pêche. Il nous rappelle également que tout pêcheur doit être porteur d'un permis.

- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

**Point 13 : Acquisition d'un bien à BERNEAU en vue de l'implantation d'un terrain de rugby pour le Rugby Coq Mosan – Accord de principe**

Arnaud Dewez nous rappelle que le club de rugby de Berneau est le premier club de la Province.

Léon Gijsens signale qu'il y a énormément de joueurs et qu'un troisième terrain est indispensable.

**Loïc Olivier intervient comme suit :**

Personnellement, je préfère que les amateurs de rugby jouent à Berneau plutôt que de regarder à la télévision.

Il est noté que la mise à disposition du terrain se réalisera via un bail emphytéotique ou une convention de commodat. Savez-vous si cela sera l'un ou l'autre ?

Jocelyne Lebeau suppose qu'il s'agira d'une convention de commodat. L'avis de l'Union des Villes et des Communes sera demandé à toutes fins utiles.

**Loïc Olivier :** Dans le projet de délibération il est noté que vous avez demandé un rapport estimatif à un notaire, ce rapport n'est pas dans le dossier, l'avez-vous reçu ?

Arnaud Dewez nous indique que ce rapport a été réceptionné début de la semaine et nous en fait lecture. La valeur estimée par le notaire oscille entre 2,5 et 3,50 € le m<sup>2</sup>. Dès lors, le prix de 4 € le m<sup>2</sup> est un prix raisonnable.

**Loïc Olivier :** On ne peut qu'espérer que cet achat augmente l'engouement pour le club de rugby berneautois, le club jouit-il un parking suffisant ?

Arnaud Dewez signale que, d'habitude, les voitures se garent à la Vile Cinse mais d'autres parkings ne sont pas prévus.

**Loïc Olivier :** Ne serait-il pas opportun de conditionner la mise à disposition du terrain avec un parking afin de ne pas gêner la population et/ou risquer de boucher le chemin à un véhicule de secours ?

Réponse : si nous imposons un parking, ils ne pourront supporter le coût du troisième terrain.

**Loïc Olivier :** Les aménagements du terrain seront-ils réalisés sur la cassette du club ou de la commune ?

Arnaud Dewez répond : sur celle du club !

### **Francis Deliège intervient comme suit :**

« Vous nous proposez de voter l'achat d'une terre agricole d'une superficie d'environ 10000 m<sup>2</sup> en vue de la création d'un troisième terrain de rugby.

Rien de tel qu'un terrain parfaitement plat pour pratiquer un sport d'équipe tel que le rugby.

Malheureusement, il existe sur cette terre une légère dénivellation.

Deux solutions sont possibles pour y remédier :

- La première serait d'évacuer de la terre pour mettre l'ensemble de la surface au niveau du point bas ;

- La seconde serait de remblayer en amenant de la terre pour mettre l'ensemble de la surface au niveau du point haut.

C'est sur cette seconde solution que je veux vous mettre en garde pour le risque d'inondation de la rue des Trixhes. En effet, un mur de terre empêcherait lors d'une crue importante de la Berwinne l'écoulement des eaux vers le terrain de rugby et au-delà vers les terres de cultures, et ces eaux s'en iraient inonder le village. »

Le Collège répond qu'il s'agit d'un accord de principe sur l'achat du terrain et que c'est le club de rugby qui fera les aménagements. Léon Gjisens affirme que le club respectera toutes les règles !

Francis Deliège demande que son intervention figure au PV.

- Votre sur l'intervention de Tarzan au PV : Majorité : 9 NON / Renouveau : 6 OUI
- Vote sur ce point : OUI à l'unanimité

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS POST-CONSEIL :**

**Loïc Olivier :**

Nous avons reçu en ce début de mois de janvier 2016 une invitation pour l'exposition «Etre jeune et citoyen en 2016».

Nous avons directement pensé qu'il serait intéressant que les enfants du conseil des enfants se rendent à cette exposition.

En effet, ce sont les adultes de demain, un jour, ils seront amenés à voter et pourquoi pas à nous remplacer au conseil communal.

Nous avons contacté l'organisation de l'exposition:

Les membres du conseil sont trop jeunes mais le jeu Democracy est à leur portée.

Il existe plusieurs possibilités :

- Inviter les membres du conseil des enfants à se rendre à l'exposition pour jouer à Democracy.

L'animation étant gratuite, le coût serait le transport soit par autobus, soit par train soit en demandant aux parents des enfants de conduire les enfants de préférence par le covoiturage.

Selon nos recherches, le coût par train serait de 4,60 euros par enfant.

-Acheter le jeu pour 45 euros et le mettre à disposition du conseil des enfants.

Nous pensons qu'il serait intéressant que les enfants se rendent à Liège pour jouer à Democracy et, si l'expérience est positive, que le jeu soit acheté pour les années suivantes. Je vous enverrai dès demain des informations complémentaires et le mode d'emploi que j'ai reçu.

José Clignet nous dit n'être pas au courant de cette exposition.

Ariane Polmans nous dit qu'elle serait heureuse de recevoir ces informations et signale toutefois que CRECIDE met déjà à disposition des enfants ce type de jeu.

**Loïc Olivier** enverra toute la documentation utile.

**Il poursuit** ses questions post-conseil :

Les trois régions du pays ont conclu un accord de coopération concernant l'instauration d'un prélèvement kilométrique pour les poids lourds de plus de 3,5 tonnes.

Le prélèvement n'est pas lié à la qualité du redevable; il est lié à la nature du véhicule (véhicule prévu et/ou utilisé pour le transport de marchandises).

Par conséquent si une autorité, une ville, une commune ou une intercommunale possède ce type de véhicule, cette autorité publique sera redevable du prélèvement kilométrique.

Les véhicules destinés au transport de personnes (par exemple les cars scolaires) ne sont pas visés par le prélèvement.

Au vu de ce que je viens de vous lire, combien de véhicules de ce type notre commune possède-t-elle ?

Selon René Michiels, un seul camion est concerné par cette mesure.

Avez-vous déjà conclu un contrat avec un prestataire de service reconnu et agréé qui lui fournit le dispositif d'enregistrement électronique dénommé OBU ?

Arnaud Dewez répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

**Loïc Olivier poursuit :**

Parmi les communications de novembre dernier, un courrier du ministre Furlan faisait suite aux comptes de l'année 2014. Le ministre émettait un certain nombre de remarques. Un rapport de Monsieur Philippin était attendu. Avez-vous ce rapport ?

Jocelyne Lebeau nous indique que le Receveur communiquera ce rapport au moment de la présentation des comptes 2015.

**Francis Deliège :**

Concernant le Sentier n° 15 de Mortroux : vous m'avez répondu au dernier conseil qu'une réunion serait programmée fin janvier à propos du résultat de l'enquête publique relative au maintien du sentier n° 15 de Mortroux à la demande d'itinéraire Wallonie. Qu'en est-il ?

Arnaud Dewez signale qu'ils en ont discuté en Collège et qu'une date serait fixée en février ou dans le courant du premier trimestre 2016. Il souhaite clôturer ce dossier au plus vite.

**Jojo Cloes :**

Qu'en est-il du muret rue H. Francotte endommagé lors d'un accident ?  
Qui va supporter les frais de réparation ?

Arnaud Dewez signale que si l'auteur est connu, il sera poursuivi et son assurance règlera les dommages.

Jocelyne Lebeau indique que la déclaration d'accident a été communiquée à l'assureur mais ignore les suites de celle-ci.

Quant au propriétaire du muret, tant Arnaud Dewez que **Jojo Cloes** pensent que c'est la Commune.

\*\*\*\*\*